



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Justice : services extérieurs

Question écrite n° 9670

## Texte de la question

M. Bernard Derosier attire l'attention de M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice, sur les difficultés que rencontrent les personnes qui s'adressent au service civil du parquet de Nantes afin d'y faire enregistrer des actes d'état civil étrangers. En effet, il semblerait que le nombre de fonctionnaires chargés de traiter ces dossiers soient tout à fait insuffisant pour faire face à un nombre toujours croissant de dossiers. Il résulte de cette situation que les délais pour le traitement d'un dossier sont déraisonnablement longs - dans certains cas, il peut approcher les deux ans - et cela provoque des désagréments inacceptables pour les intéressés. Il paraît donc nécessaire que le service en question soit renforcé de manière urgente ; aussi, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour remédier à cette situation.

## Texte de la réponse

La situation du service civil du parquet de Nantes fait l'objet d'une particulière attention par les services de la chancellerie. L'effectif budgétaire de cette juridiction se compose de sept greffiers en chef, trente et un greffiers, quarante-sept personnels de bureau. Aucun de ces postes n'est vacant. Compte tenu de la situation du service civil du parquet, les moyens en personnels de la juridiction ont été renforcés. Ainsi, deux postes de catégorie C ont été proposés en surnombre à la commission administrative paritaire de mouvements qui s'est réunie le 18 janvier 1994 et ont été pourvus. Les agents nommés sur ces emplois seront affectés au tribunal de grande instance de Nantes dans le courant du deuxième trimestre 1994. En outre, à la suite de la commission administrative paritaire réunie le 15 décembre 1993, un greffier en chef a été maintenu en surnombre dans ce service pour une durée d'environ neuf mois. Si ces dispositions s'avéraient insuffisantes, des moyens supplémentaires pourraient être accordés à ce service, dont l'évolution demeure suivie.

## Données clés

**Auteur :** [M. Derosier Bernard](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9670

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** justice

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 décembre 1993, page 4700

**Réponse publiée le :** 21 mars 1994, page 1426